

## SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2023

### ORDRE DU JOUR

- 1.- Adopter l'ordre du jour;
- 2.- Adopter le procès-verbal du 13 décembre 2022;
- 3.- Adopter les comptes à payer au 31 décembre 2022.

### ADMINISTRATION

- 4.- Adoption – règlement 510-22 – Adopter le règlement pourvoyant à l'imposition de taxes municipales pour l'année 2023.
- 5.- Adoption – règlement 482-04-22 – Adopter le règlement amendant le règlement 482-18 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition à certaines personnes.
- 6.- Liste des dépenses incompressibles pour l'exercice financier 2023 – Approuver la liste des dépenses incompressibles et autoriser le paiement aux activités de fonctionnement pour l'exercice financier 2023.
- 7.- Frais de représentations – conseil municipal – Autoriser les dépenses relatives aux déplacements, au stationnement ainsi qu'aux repas des membres du Conseil dans le cadre de leur participation aux séances des organismes, lorsque ces séances ont lieu à l'extérieur du territoire de la Municipalité.
- 8.- Gestion de personnel – directeur de l'urbanisme et de l'inspection municipale et directeur général adjoint – autorisation de signature – Autoriser le directeur de l'urbanisme et de l'inspection municipale et directeur général adjoint, Monsieur Samuel Bleau-Caron, à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les chèques et documents relatifs à l'administration, en l'absence de la directrice générale.

### LOISIRS

- 9.- Programme de création d'emplois – placement carrière été – étudiants 2023 – Autoriser la directrice des loisirs à inscrire la Municipalité au programme, pour la période estivale 2023.

- 10.- Politique de réservation de salle – Adopter les modifications à l’annexe « A » afin de remplacer complètement la page qui s’intitule « Location de plateaux » relativement aux tarifs, par une nouvelle page qui comprend des tarifs plus détaillés.
- 11.- Parc Albert-Cousineau – remplacement d’un module de jeux – Autoriser la directrice des loisirs à effectuer le remplacement d’un module de jeux au parc Albert-Cousineau, pour un montant maximum de 108 120,29 \$ (taxes incluses), selon le rapport soumis en date du 13 janvier 2023.

## **VOIRIE**

- 12.- Travaux de confortement et de rehaussement de la digue – 13<sup>e</sup> Avenue (Phase IV) – soumissions – Autoriser la directrice générale à demander des soumissions par appel d’offres public.

## **URBANISME**

- 13.- Adoption – règlement 307-12-22 – Adopter le règlement modifiant le règlement de régie interne numéro 307-91 afin d’y ajouter des dispositions sur les milieux humides et sur l’abattage d’arbres dans un boisé d’un hectare et plus et dans un site d’intérêt esthétique et écologique.
- 14.- Adoption – règlement 299-02-22 – Adopter le règlement modifiant le règlement adoptant le plan d’urbanisme numéro 299-90 afin d’y ajouter des dispositions sur les milieux humides et sur l’abattage d’arbres dans un boisé d’un hectare et plus et dans un site d’intérêt esthétique et écologique.
- 15.- Adoption – règlement 308-82-22 – Adopter le règlement amendant le règlement de zonage numéro 308-91 afin de modifier la date d’installation d’un abri d’auto temporaire et d’un tambour.
- 16.- Adoption – second projet de règlement 308-83-22 – Adopter le second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 308-91 et le règlement de régie interne numéro 307-91 afin d’ajouter des dispositions sur les équipements accessoires et les équipements de jeux.
- 17.- Adoption – second projet de règlement 308-84-22 – Adopter le second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 308-91 afin d’ajouter des dispositions sur les milieux humides et sur l’abattage d’arbres dans un boisé d’un hectare et plus et dans un site d’intérêt esthétique et écologique.

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

- 18.- Adoption – règlement 200-20-22 – Adopter le règlement modifiant le règlement 200 concernant l’aqueduc et son usage.

- 19.- Élimination par enfouissement des déchets domestiques – prolongation du contrat – Prolonger le contrat, pour l'élimination par enfouissement des déchets domestiques octroyé à WM Québec Inc. et se terminant le 31 décembre 2022, pour une période de trois (3) mois, soit jusqu'au 31 mars 2023.
- 20.- Élimination par enfouissement des déchets domestiques – soumissions – Autoriser le directeur des travaux publics à demander des soumissions par appel d'offres public.
- 21.- Au Grenier populaire – entente relative à la récupération des meubles et des électroménagers à domicile ainsi qu'à la gestion environnementale des halocarbures – Autoriser la directrice générale à signer l'entente à intervenir avec l'organisme « Au Grenier populaire » pour une période d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- 22.- Entente relative à la construction, l'entretien, l'exploitation et l'opération d'ouvrages d'approvisionnement en eau potable – Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac – communications – Favoriser une meilleure communication entre nous et la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac.

## SÉCURITÉ

- 23.- Pompier à temps partiel – engagement – Autoriser l'engagement du pompier à temps partiel, Monsieur Félix Clouette Laflèche, effectif le 17 janvier 2023.
- 24.- Varia
- 25.- Réponses aux questions de la séance précédente
- 26.- Communication de Madame la maire
- 27.- Communication des conseillers
- 28.- Période de questions des citoyens
- 29.- Levée de la séance